

**ORIENTATIONS RETENUES CONCERNANT LE PLAN DE DECONFINEMENT
DE L'URSSAF D'ILE-DE-FRANCE**

PREMIERE ETAPE

à compter du 11 mai 2020

3 -La sécurisation des locaux

Tableaux des effectifs et fonction par sites

LAGNY	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
D4 Contrôle GA	1	1	11	1	0,09	R+2	
D4 Contrôle R	1	1	7	1	0,14	R+2	
D4 CNV	6	6	24	1	0,25	R+3	
D4 Secrétariat	1	1	2	1	0,50	R+4	
D4 Missions	1	1	2	1	0,50	R+4	
D.5 Secrétariat	1	1	2	1	0,50	R+5	
D.5 Gestion des comptes	3	2	10	2	0,30	R+5	
D.5 Pilotage	5	3	10	2	0,50	R+5	
Chauffeurs	4	1	4	2	1,00	R+6	Présence selon charge de travail et par roulements
D.707 Sécurité	2	1	4	1	0,50	R+6	
TLM	4	1	4	2	1,00	RC	Présence selon charge de travail et par roulements
	29						

MARCEAU	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Reprographie	1	1	3	1	0,33	RDJ	Présence selon charge de travail
Magasins généraux	1	1	4	1	0,25	RDJ	Présence selon livraisons
Courrier interne	1	1	4	1	0,25	RDJ	Présence selon charge de travail
D4 FEND zone de tri	20	3	36	8	0,56	RC	2 personnes sur les machines
D4 Aladin	3	2	10	2	0,30	RC	
D4 TDE	10	5	50	2	0,20	R+1	
D4 Compta tréso	1	1	10	1	0,10	R+1	
D4 Compta R	1	1	6	1	0,17	R+1	
D4 Compta GA	2	1	12	2	0,17	R+1	
D4 Cellule fonctionnelle	1	1	4	1	0,25	R+1	
D4 VICOD	3	1	6	2	0,50	R+2	1 pers. Au Fend
D4 UPAC	1	1	6	1	0,17	R+2	
D.126 Secrétariat	1	1	4	1	0,25	R+2	
D.126 CRA	4	5	20	1	0,20	R+2	
D.126 Logistique	5	1	10	5	0,50	R+2	Présence prévue par roulement
	55						

DAMMARIE	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Accueil	1	3	3	1	0,33	RC	
PRS ODS	1	2	16	1	0,06	RC	
Gestion des comptes	1	4	48	1	0,02	R+1	
Logistique	1	1	6	1	0,17	R+2	
TLM	1	1	1	1	1,00	R+1	
	5						

LIEUSAIN	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Accueil	1	4	4	1	0,25	RC	
Gestion des comptes	4	4	48	1	0,08	R+1 / R+2	
RAF	1	1	12	1	0,08	R+1	
Logistique	1	1	10	1	0,10	R+2	
Contrôle	1	3	24	1	0,04	R+2	
D.4 Trésorerie	2	1	12	2	0,17	R+2	à l'Ucqor pour échéances 5 et 15
TLM	1	1	4	1	0,25	RC	
	11						

CHAMPS	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Accueil	1	6	6	1	0,17	RC	
PRS juridique	1	1	4	1	0,25	R+1	
Front office téléphonique	3	5	60	1	0,05	R+2	
Gestion des comptes	12	6	72	2	0,17	R+4	
Gestion des comptes Tese	10	4	48	3	0,21	R+3	
RAF	2	1	12	2	0,17	R+4	
Pilotage	5	3	12	2	0,42	R+3	y compris le bureau Pilotage Tese
Logistique	4	1	8	4	0,50	R+3	
Secrétariat	2	1	3	2	0,67	R+3	utiliser le bureau GLRH si les 2 secr sont de la DR
TLM	1	1	2	1	0,50	R+1	
	40						

GUYANCOURT	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Accueil	1	5	5	1	0,20	RC	
PRS juridique	1	1	3	1	0,33	RC	
EDI CFE	1	2	16	1	0,06	R+3	
Gestion des comptes	1	4	48	1	0,02	R+2 / R+3	
RAF	1	1	12	1	0,08	R+4	
Logistique	12	2	12	12	1,00	R+3	Répartition des 9 CDD dans les salles de l'étage
TLM	1	1	1	1	1,00	RC	
	18						

EVRY	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Gestion des comptes	4	4	48	1	0,08	R+2 / R+3	
Pilotage	1	1	8	1	0,13	R+2	
Logistique	3	1	9	3	0,33	R+1	
Secrétariat	1	1	2	1	0,50	R+6	
Contrôle	1	4	20	1	0,05	R+6	
TLM	1	1	1	1	1,00	R+1	
	11						

NANTERRE	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
PRS ODS	1	1	4	1	0,25	RC	
Gestion des comptes	1	6	72	1	0,01	R+2 / R+3	
Logistique	4	1	8	4	0,50	R+2	
Secrétariat	1	1	2	1	0,50	R+4	
TLM	1	1	1	1	1,00	R+4	
	8						

ROUSSEAU	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Accueil	4	11	11	1	0,36	RC	
PRS juridique	1	1	5	1	0,20	R+1	
Gestion des comptes	8	5	56	2	0,14	R+1 / R+3	
RAF	3	2	18	2	0,17	R+2	
Pilotage	3	1	6	3	0,50	R+4	
Logistique	4	1	12	4	0,33	R+4	
Contrôle	1	3	30	1	0,03	R+2	
	24						

ST OUEN	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Accueil	3	12	12	1	0,25	RC	
Front office téléphonique	1	3	36	1	0,03	R+1	
Gestion des comptes	4	3	32	2	0,13	R+3	
RAF	1	2	20	1	0,05	R+3	
Pilotage	1			1		?	
Logistique	7	1	18	7	0,39	RC	
TLM	1	1	1	1	1,00	RC	
	18						

CERGY	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
Accueil	2	6	6	1	0,33	RC	
PRS juridique	1	1	4	1	0,25	RC	
Gestion des comptes	5	5	62	1	0,08	R+1	
RAF	2	1	10	2	0,20	R+1	
Logistique	4	1	6	4	0,67	R+1	1 pers. à l'Upil
Secrétariat	1	1	1	1	1,00	R+2	
Contrôle	2	6	23	1	0,09	R+2	
TLM	1	1	1	1	1,00	RC	
	17						

PARIS	Nb pers.	Nb unités ou bureaux individuels	Nb postes	Pers. Max / salle	Ratio pers/postes	Etage	Proposition
PRS juridique	1	1	8	1	0,13	R+4	
PRS ODS	2	1	6	2	0,33	R+3	
Front office téléphonique	2	4	52	1	0,04	R+1	
Gestion des comptes	24	12	144	2	0,17	R+1 à 4	
RAF	4	3	38	2	0,11	R+4	
Logistique	7	1	20	7	0,35	R+3	2 pers. Max par benches de 4
Secrétariat	2	2	4	1	0,50	R+1 / R+3	
Contrôle	12	2	24	6	0,50	R+4	Utiliser les salles libres : formation, réunion...
TLM	1	1	1	1	1,00	R+1	
	55						

Mesures spécifiques d'aménagement

Dans la majorité des cas, le nombre de personnes présentes permet de se positionner un poste de travail sur deux et en quinconce, avec une densité faible par salles de travail. Dans les cas où l'on approche la moitié des effectifs, il conviendra d'utiliser les salles adjacentes. Les différents secteurs devront accompagner l'installation lors de cas particulier notamment pour éviter de positionner une personne sur un poste de travail utilisé à distance.

Pour le cas spécifique de la zone de tri du Marceau, certaines positions vont être neutralisées par marquage, de manière à positionner les postes de travail un sur deux et en quinconce.



Dans tous les locaux ne pas autoriser la présence en même temps de plus de la moitié des places assises disponibles

Pour l'utilisation des salles de réunion, la règle sera la même, limiter le nombre de personnes et laisser systématiquement 1 voire 2 places disponibles entre chaque personne et éviter le face à face si la profondeur des tables n'est pas nettement supérieure à 1 mètre.

Diagnostic des locaux

Le tableau ci-dessous identifie la configuration des locaux, les endroits à risques, et les mesures à prendre pour réorganiser l'utilisation des locaux afin de réduire le risque de contamination.

Espace concerné	Interdiction d'accès	Accès normal	Accès à adapter	Adaptations à mettre en œuvre
Entrée du personnel			X	
Bureaux individuels		X		
Bureaux partagés			X	Limitation des présents
Salles de réunion			X	1 place sur deux occupées, maximum 4 personnes
Espaces collaboratifs	X			
Espace FEND			X	Cf. plans
Espace accueil du public			X	Marquage au sol en entrée, entrées au fur et à mesure des rdv. 2 bureaux d'accueil protégés
Plateforme téléphonique			X	1 personne par unité
Ascenseurs			X	2 personnes maximum à 1 mètre minimum pas en face à face
Escaliers			X	Pas de croisement dans les volées de marches, stationner sur le palier avec distance minimum pour laisser monter la personne – priorité à la montée
Toilettes			X	Pas de regroupement dans la zone lavabos, utiliser tous les sanitaires de l'immeuble
Patio / jardin			X	Pas plus de 4 personnes à distance minimum
Espace fumeur			X	Distanciation sociale à respecter
Salle de pause	X			
Salle re restauration / restaurant entreprise	X			
Distributeurs de boissons	X			Mis à l'arrêt
Fontaines à eau	X			Entretien complet selon préconisation fabricant après arrêt de longue durée début mai
Salles de sport	X			
Photocopieurs, imprimantes			X	Distanciation sociale à respecter

Locaux des IRP			X	Distanciation sociale à respecter
Infirmierie (le cas échéant)			X	Distanciation sociale à respecter
Locaux ménage			X	Accès restreint à 1 personne
Vestiaire ménage			X	Ecarter les vestiaires et utilisation par une seule personne à la fois
Réserves - stockages			X	Accès restreint à 1 personne à la fois

Pour tous les locaux : restriction d'accès à plus de la moitié de la capacité des places assises (hors bureaux individuels)

Aspects logistiques

- Définir les règles de circulation dans l'entreprise, afin de réduire les mouvements des personnes le plus possible

Des sens de circulations seront matérialisés au sol et aux murs afin, dans la mesure du possible de la configuration des bâtiments, d'éviter les croisements (Cf. exemples ci-dessous)



ROUSSEAU



CHAMPS

FIFTEEN - Aménagement de Bureau		
Plan de B11-2		
MACRO	08.07.19	BA



PARIS NORD

Plan du bâtiment Paris Nord
1 rue de Cambrai, Paris

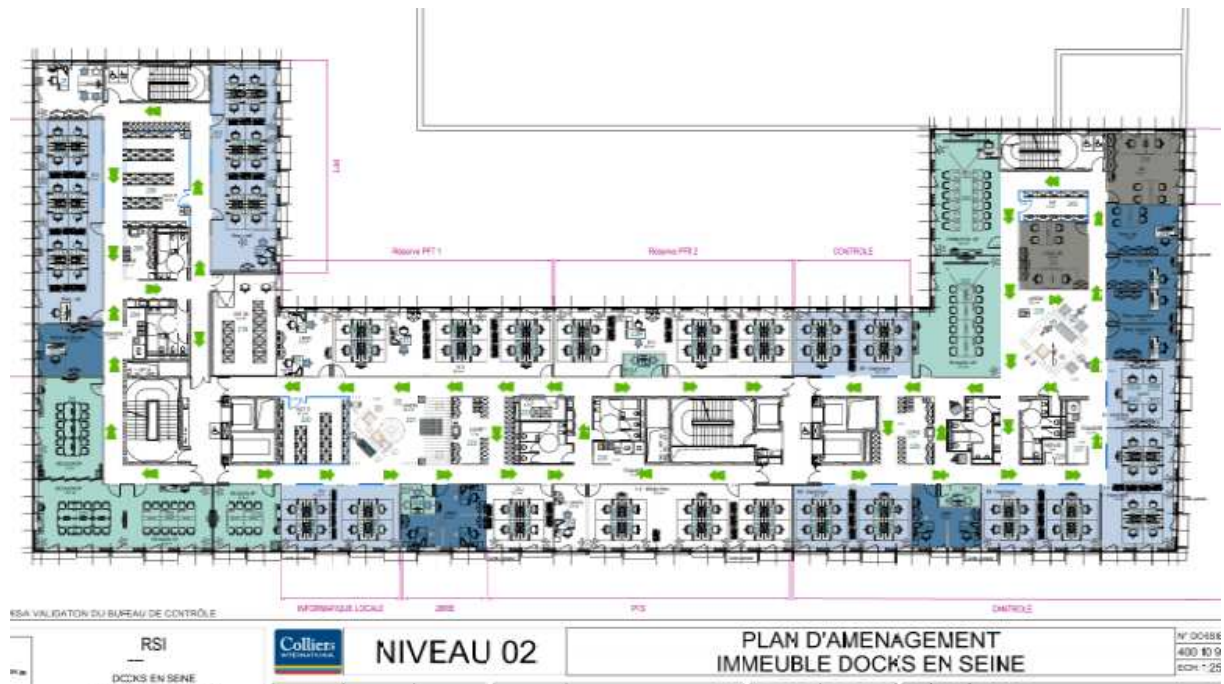
Données modification	Titre	Etage	Echelle	LENSCAP Sa de France Département gestion de patrimoine - D 27-24 rue de Lagry, Montreuil
08/08/2011, ajout de bureau 2706 10/07/2011, mise à jour mobilier salon 27/06/2011, mise à jour salle conseil	Station actuelle	R+1	1/500	



GUYANCOURT

Plan du bâtiment de Guyancourt
13 rue Emile et Charles Pathé, Guyancourt

Données modification	Titre	Etage	Code	LENSCAP Sa de France Département gestion de patrimoine 27-24 rue de Lagry, Montreuil
29/12/2011, mise à jour des plans	Station actuelle	R+1	1/500	



SAINT-OUEN

- Les espaces interdits seront condamnés :

Les espaces réfectoires, boissons, repos, espaces collaboratifs seront condamnés soit mécaniquement soit par marquage

- Réalisation de marquages au sol :

Les distances seront matérialisées dans certaines zones comme les FEND, les centre d'accueil.

- Les règles d'utilisation des ascenseurs et escaliers seront communiquées et affichées
- L'affichage des consignes sanitaires sera apposé dans les zones de passage commune
- Le nombre maximum de personnes autorisé dans les salles de réunions sera de 4 maximum
- **Organiser la mise à disposition et la distribution des équipements de protection (A définir)**

Etat des commandes d'équipements sanitaires

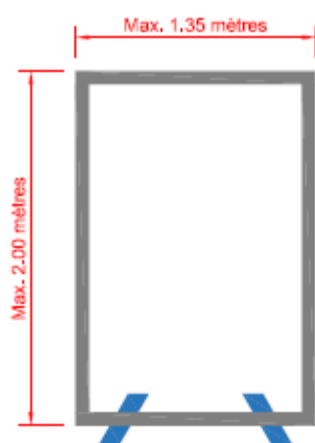
Les commandes suivantes ont été passées :

GANTS NITRILE TAILLE L (8-9)	11 250 paires	Délai de livraison non connu
GANTS NITRILE TAILLE M (7-8)	22 500 paires	Idem
GANTS NITRILE TAILLE S (6-7)	22 500 paires	Idem
GANTS NITRILE TAILLE XL (9-10)	5 250 paires	Idem
GEL MAIN BACTERICIDE HYGIENIQUE 100ml	1680 flacons	Idem
GEL MAIN BACTERICIDE HYGIENIQUE 300ml	750 flacons	Idem
LINGETTES NETTOYANTES TTES SURFACES (ETUI)	6000 étuis	Idem
MOUCHOIRS EXTRA BLANC LABO FH (x100)	800 boîtes	600 boîtes livrées le 28/04/2020
VISIÈRE-ECRAN DE PROTECTION	250	Délai prévisionnel 15 jours ouvrés (fin mai)
MASQUES EN TISSU RESILIENCE	2000	1 ^{ère} semaine de juin

Distributeurs de gel hydroalcoolique : 3 par sites aux accès piétons et parking, en commande pas de date de livraison précises à ce stade.

Protection des bureaux d'accueil en 2 phases

- 1^{ère} phase : mise en œuvre d'une solution temporaire de protection par film sera terminée début de semaine prochaine pour 2 bureaux d'accueil de tous les CA.
- 2^{ème} phase : pose de panneaux plexiglass sur pieds de type claustra dès réception de la commande



Position Portrait



Claustra



Entretien facile

Eau savonneuse
+ désinfectant

Entretien des locaux

Les recommandations du ministère du travail seront suivies :

Règles de nettoyage des locaux, sols et surfaces à suivre par les prestataires de nettoyage

- Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage
- Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés
- Le lavage et la désinfection humide sont à privilégier :
 1. Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...
 2. Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique
 3. Laisser le temps de sécher
 4. Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail, aérer la pièce quand c'est possible. Attendre de préférence plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte...). Utiliser pour cela des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage. Laver ensuite les gants à l'eau et au savon, puis se laver les mains dès le retrait des gants
- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés

La ventilation des locaux (selon recommandation de l'INRS)

Au vu des données actuelles, le virus Covid-19 se transmet essentiellement par inhalation de gouttelettes émises, par une personne porteuse du virus.

Par mesure de précaution, si les systèmes de ventilation et de climatisation ont été régulièrement vérifiés pendant la période de confinement. Une aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres est souhaitable, même en dehors de ce contexte infectieux.

En complément des mesures organisationnelles visant à limiter les contacts et des mesures d'hygiène individuelle et bien que la transmission se fasse essentiellement par des gouttelettes contaminées émises par la personne infectée dans son environnement immédiat (environ 1 m), un certain nombre de mesures de prévention complémentaires pourraient éventuellement limiter la quantité de gouttelettes dans le milieu ambiant, telles que :

- En l'absence de ventilation mécanique, aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres ;
- Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
- Maintien de la ventilation mécaniques des sanitaires et fermeture les portes ;
- Dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, maintien de l'apport d'air extérieur et arrêt si possible du recyclage.

Selon les températures extérieures, les installations seront pilotées en mode « chaud » ou « froid » de manière à maintenir des conditions de température et d'hygrométrie acceptables à l'intérieur des locaux.

Les ventilations seront réglées en vitesses minimales pour éviter les flux d'air importants et les vitesses excessives de transfert. En cas de positionnement d'un poste de travail directement sous une bouche de ventilation, il conviendra de déplacer la personne.

Les installations de plomberie

Les installations de plomberie, ont-elles aussi été régulièrement vérifiées pendant la période de confinement de manière à maintenir une circulation d'eau froide et eau chaude sanitaires dans les réseaux.

L'accès aux douches sera interdit, ces installations spécifiques seront traitées selon un protocole de détartrage et désinfection.

Une opération de maintenance préventive est commandée sur les fontaines à eau selon une gamme de maintenance après arrêt prolongé.

Les installations électriques

Des rondes techniques ont été réalisées pour la surveillance et la vérification des installations électriques.

Recommandations de l'INRS :

Quelles sont les mesures de prévention à mettre en œuvre en cas de recours à une entreprise extérieure et à intégrer dans le plan de prévention ?

Afin de limiter les contacts et les déplacements professionnels, il est recommandé, dans la mesure du possible, d'éviter les situations de coactivité. En effet, celles-ci sont susceptibles d'engendrer des contacts brefs ou prolongés pouvant favoriser la transmission du virus.

Lorsque cela est impossible, en complément des mesures de prévention envisagées précédemment relatives au document unique de chaque entreprise, les plans de prévention ont été adaptés afin de prendre en compte les mesures de prévention spécifiques aux risques liés au Covid-19. Ainsi, la mise en œuvre de mesures de prévention spécifiques applicables à l'établissement d'accueil ou relatives aux conditions d'intervention des entreprises extérieures (prévues dans les documents uniques respectifs de chaque entreprise) doivent être intégrées au plan de prévention.

En pratique, si des mesures de prévention spécifiques sont prévues pour prévenir les risques propres à l'épidémie, elles doivent alors être annexées au plan de prévention initial. Ces mesures spécifiques peuvent notamment consister en :

- L'aménagement des conditions d'intervention afin de limiter autant que possible les situations de coactivité. En cas d'intervention de plusieurs entreprises extérieures, il peut ainsi être envisagé de favoriser la succession des interventions plutôt que la coactivité directe, répartir les intervenants sur la zone d'intervention afin de limiter les contacts, etc.
- Un rappel et un affichage des mesures de prévention et des gestes à adopter à des lieux stratégiques : aux accès du lieu d'intervention, à l'entrée des sanitaires et vestiaires, dans la zone d'affichage prévue initialement, etc.
- Favoriser le lavage des mains par la mise à disposition de solutions hydro alcooliques dans des lieux de passage : entrée de la zone d'intervention, lieu de restauration, sanitaires et vestiaires, infirmerie, etc.
- La désignation d'un référent « covid » responsable de l'application de l'ensemble des mesures de l'entreprise extérieure pour son personnel mais aussi des mesures de l'entreprise utilisatrice.

En tout état de cause, les employeurs doivent veiller au respect des mesures de prévention habituelles et notamment au respect des gestes barrières.

Enfin, les mesures de prévention initialement prévues doivent être adaptées afin de tenir compte des mesures de prévention mises en œuvre pour prévenir les risques liés au Covid-19. C'est notamment le cas lorsque celles-ci modifient l'organisation de l'intervention, les procédures ou process décidés initialement, etc. Dans cette situation, le plan de prévention doit donc faire l'objet des modifications nécessaires.